

Les opposants veulent bloquer les travaux

Alors que le chantier de l'extension du centre de stockage a débuté, l'association de riverains qui s'y oppose a déposé deux recours au tribunal administratif de Lille.

C'est un dernier recours. Une manière d'alerter la population sur un risque potentiel de pollution de la nappe phréatique.

Alors que les travaux d'extension du centre de stockage des déchets Sita à Curgies ont commencé, l'association Préservation de l'environnement de Valenciennes-Est et des portes de l'Avesnois (PEVEPA), par l'intermédiaire de ses avocats, a déposé vendredi 31 juillet deux recours au tribunal administratif de Lille afin d'arrêter les travaux. L'un concerne l'extension dont ils ne veulent pas, l'autre concerne l'augmentation «potentielle» de tonnage pour deux alvéoles. Et le récent cas d'interruption de chantier de

Nungesser II à Valenciennes leur donne bon espoir.

«Aujourd'hui, on parle de développement durable et de Grenelle de l'Environnement. On ne peut plus laisser faire n'importe quoi. Nous n'agissons pas pour nous mais pour les générations futures, pour qu'elles ne manquent pas d'eau potable», explique la présidente de l'association, Anne-Marie Pottier.

Depuis plus d'un an, date de la création de l'association, le projet d'extension de Sita fait débat. En effet, les riverains craignent que l'extension, qui pourra accueillir 70 000 tonnes de déchets par an, vienne contaminer un sol, déjà pollué, ainsi que la nappe phréatique,

peu profonde, qui alimente en eau potable de nombreuses communes de l'arrondissement (Curgies, Jenlain, Sebourg, Rombies, Bry ou Eth).

«C'est inéluctable, la nappe phréatique sera polluée» pour les riverains

Chez Sita, on assure la même chose depuis le début : le site n'enfouira pas d'ordures ménagères, ni de déchets dangereux. Quant à la pollution potentielle de l'eau, toutes les mesures de sécurité ont été prises avec des couches d'argile, différentes strates et une géomembrane.

Malgré tout, les riverains sont loin d'être convaincus. Après les différentes manifestations qui n'ont eu que peu d'impact, l'association a choisi d'agir en sous-marin afin de détecter les failles

du dossier pour déposer un recours.

«Bien entendu, ils nous disent que toutes les précautions sont prises, que la digue sera végétalisée... Mais il n'y a pas que les extérieurs qui comptent. Le plus dangereux, c'est la pollution des sols. Plusieurs risques n'ont pas été pris en compte selon nous. Et le risque zéro n'existe pas. C'est inéluctable, la nappe phréatique sera polluée», poursuit Anne-Marie Pottier.

Pour PEVEPA, les recours administratifs sont leur dernier ressort pour stopper l'extension. «Nous avons assisté aux réunions mais personne n'a écouté nos arguments. Les riverains ne veulent pas repartir pour trente ans de pollution. Nous n'avons rien contre Sita, ils font leur travail puisqu'ils ont les autorisations. Cependant, il faut penser à l'avenir et ne plus faire n'importe quoi pour des raisons économiques», conclut la

présidente.

À l'heure du Grenelle de l'Environnement, les riverains espèrent que leur «appel à secours» sera entendu. Le tribunal devrait cependant mettre quelques mois à se décider. Et le temps que la bataille juridique soit terminée, la nouvelle décharge sera sûrement déjà en fonctionnement.

Chez Sita, pour le moment ils n'ont pas été avisés du recours et ont choisi de ne pas se positionner sur le sujet tant qu'il n'y a pas de suite. Les travaux de terrassement se poursuivent sous le contrôle de DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) quand cela est nécessaire.

Aujourd'hui, l'association attend et invite les riverains concernés à se joindre à eux «car plus on aura de soutien plus on aura de poids».

L'extension du centre

Le centre de stockage de Curgies est arrivé à saturation. Pour poursuivre l'exploitation et faire face à un afflux de déchets, il fallait étendre la décharge. Une extension qui pourra recueillir 70 000 tonnes de déchets par an. Pour l'association, «il y a d'autres moyens que d'enterrer les déchets sous terre».